

REIGNIER ESERY

AVENANT N°2 MODIFICATION DES PRESTATIONS

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de REIGNIER-ESERY
197 Rue Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY

Courriel : secretariat@reignier-esery.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.reignier-esery.com/>

<https://mp74.fr>

Représenté par : Monsieur le Maire

B - Identification du titulaire du marché

CARRETTA
950 RTE DU ROSAY
74210 SAINT-FERREOL
Courriel : etudes@carretta.fr
SIRET : 34360403900010

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Aménagement de la Grande Rue de Reignier-Esery-RD2 Démolitions préalables-libération emprises/ Lot n° 01 :
Gros œuvre

Référence du marché : LOT1LIBEMP

Date de la notification : 03/04/2025

Délai d'exécution : 4 semaines

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 65 261,47 €
- Montant TTC : 78 313,76 €

Montant du marché après avenant n°1:
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 78 657,35 €
- Montant TTC : 94 388,82 €

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications de programme et gestion d'aléas intervenus en phase travaux.

Les modifications sont :

-des moins-values liées à la non-réalisation des prestations liées à la sécurisation du bâtiment existant qui se sont avérées inutiles : elles sont listées ci-dessous avec la référence du DPGF correspondante :

Référence DPGF	Incidence en moins-value € HT
01.24.2 protection coursive	2560.87
01.22.7 saignées périphériques	5145.78
01.22.11.2 plancher	4074.21
01.22.11.3 plancher	4074.21
01.23 protection Travaux divers (mur PUGET)	7 805,33
TOTAL des modifications	-23 660,40

-des prestations de travaux supplémentaires pour un montant en plus-value 12 875,64 € HT répartis comme suit:

- La reconstruction du mur de l'angle de la maison PUGET, dont l'état rencontré lors de la démolition de la maison voisine n'a pas permis son maintien pour 9 000 € HT
- L'ajout de pieds de chute eaux pluviales pour récupérer les descentes de chéneau créées dans le réseau existant pour 464,90 € HT (devis n°G-2510-1366)
- La reprise d'étanchéité du mur pignon reconstruit pour 520,74 € HT (devis G-2510-1361)
- La reprise en teinte des éléments de charpente suite à reprise partielle de la toiture de la grange pour 2 890 € HT (FTM n°2)

Les autres conditions du marché sont inchangées

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : -10 784,76 €
- Montant TTC : -12 941,71 €

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 78 657,35 €
- Montant TTC : 94 388,82 €

Montant du marché après avenant n°2:

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 67 872,59 €
- Montant TTC : 81 447,11 €

Variation d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : - 16,52 %
Variation cumulée : +4%

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 074-217402205-20251210-2025DECIS042-AU